

ASSURANCE VIE

ASSURANCE TRADITIONNELLE › MULTITERME

En souscrivant une protection **Multiterme**, vous pouvez bénéficier :

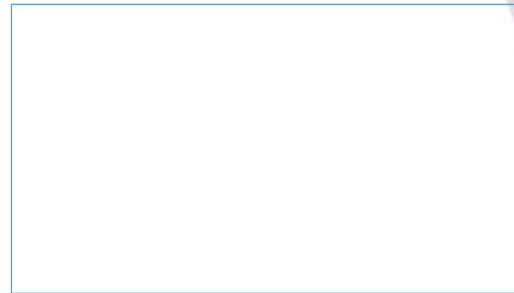
- › d'une protection flexible dont la durée correspond à vos besoins particuliers;
- › d'une prime concurrentielle et garantie qui n'augmentera pas pendant le terme de votre protection;
- › de la possibilité de renouveler votre assurance temporaire sur une base annuelle ou de la transformer en assurance vie entière pour couvrir tout besoin présent ou futur d'assurance;
- › d'une assurance conçue en fonction de vous et non en fonction d'un groupe d'individus (comme une assurance collective);
- › du versement d'une prestation, libre d'impôts;
- › du versement d'un montant déterminé à l'émission dans le cas d'une invalidité prolongée;
- › de la possibilité de désigner le ou les bénéficiaires de votre choix;
- › de conditions de paiement souples (mensuel, annuel).



Évitez à votre famille des tracas financiers importants et optez pour une assurance vie qui vous offre la juste protection, au juste prix, en réponse à vos justes besoins.

Votre conseiller en sécurité financière se fera un plaisir de vous expliquer en détail cette protection adaptée à vos besoins.

CONSULTEZ-LE DÈS AUJOURD'HUI!



QUI OFFRE UNE JUSTE PROTECTION EN RÉPONSE À VOS JUSTES BESOINS?



VOTRE PARTENAIRE DE CONFIANCE.

MULTITERME

Que ce soit pour assurer le confort de votre famille et votre qualité de vie, pour réaliser des projets importants ou pour vous lancer en affaires, **Multiterme** vous offre une protection souple et économique en cas de décès, conçue spécifiquement pour préserver votre sécurité financière et celle de votre famille.

Notre protection unique vous procurera la tranquillité d'esprit dont vous avez besoin puisque vous aurez la certitude que, en cas de décès prématuré, vos êtres chers disposeront de l'argent nécessaire pour couvrir les frais funéraires et de subsistance, les paiements hypothécaires ainsi que les dettes.

MULTITERME, LA JUSTE PROTECTION, AU JUSTE PRIX, EN RÉPONSE À VOS JUSTES BESOINS

L'assurance vie **Multiterme** se distingue des protections habituellement offertes sur le marché par le fait qu'elle vous permet de déterminer vous-même la durée de votre protection. En effet, pourquoi payer une assurance pour un terme fixe de 10 ans ou de 20 ans lorsque votre besoin n'est que de 12 ans? Fixez vous-même la durée de votre protection, entre 10 ans et 40 ans, et ne payez que pour la protection qui vous convient!



Multiterme › simplicité et économie!

Pourquoi souscrire plusieurs contrats d'assurance pour couvrir l'ensemble de vos besoins lorsqu'il est possible de le faire par l'entremise d'un seul et même contrat et d'une protection unique, la protection **Multiterme**?

Caractéristiques de notre protection **Multiterme**

Protection de base	<ul style="list-style-type: none">› Assurance vie temporaire avec possibilité de :<ul style="list-style-type: none">› renouvellement annuel; ou› transformation en assurance vie permanente.
Choix de protections	<ul style="list-style-type: none">› Pour vous› Pour votre famille› Pour votre entreprise
Terme au choix	<ul style="list-style-type: none">› Entre 10 ans et 40 ans
Capital-décès (3 choix)	<ul style="list-style-type: none">› Uniforme : Le capital est déterminé à l'émission et demeure fixe pour la durée du contrat.› Décroissant à 50 % : Le capital assuré décroît chaque année jusqu'à concurrence d'un minimum de 50 % du capital assuré initial.› Décroissant à 0 % : Le capital assuré décroît chaque année jusqu'à ce qu'il atteigne 0 % du capital assuré initial.
Désignation de bénéficiaire	<ul style="list-style-type: none">› Au choix
Protections en option	<ul style="list-style-type: none">› Obtenez une assurance en cas de maladie grave qui offre une protection contre 25 maladies et affections chez les adultes et contre 5 maladies et affections additionnelles chez les enfants;› Bénéficiez d'une assurance invalidité;› Bénéficiez d'un congé de paiement des primes d'assurance en cas de décès accidentel (EPIC);› Recevez jusqu'au double de votre couverture en cas de décès accidentel (DA);› Recevez jusqu'au double de votre couverture en cas de décès ou de mutilation accidentels (DMA);› Recevez une indemnité à la suite d'une fracture accidentelle (FA);› Recevez des prestations en cas d'hospitalisation;› Et bien plus!
Paiement des primes	<ul style="list-style-type: none">› Paiement annuel par facturation directe› Paiements autorisés par chèque (PAC)